À une assemblée ordinaire tenue le 7 mars 2014 à 19h30 à la salle du Centre communautaire, à laquelle étaient présents les conseillers suivants et la conseillère suivante:

Messieurs Michel Bédard, Michel Longtin, Daniel Berthiaume et Gilles Payer ainsi que madame Doris Larose étaient présents.

Messieurs Gaëtan Lalande et Daniel Berthiaume étaient absents pour des raisons valables.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand.

Madame Claire Dinel, directrice générale était aussi présente.

14-03-17350 Ouverture de l'assemblée du 7 mars 2014

Il est résolu à l'unanimité

Que,

L'assemblée régulière soit ouverte à 19h35.

Adoptée

14-03-17351 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les « varia » ouverts.

Adoptée.

14-03-17352 Lecture et adoption des procès-verbaux de l'ajournement du 10 janvier et de l'assemblée du 7 février 2014

Il est résolu à l'unanimité

Que,

La lecture des procès-verbaux de l'ajournement de l'assemblée du 10 janvier ainsi que de l'assemblée ordinaire du 7 février soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés avec la correction suivante à la résolution numéro 14-02-17347 Tour du lac à vélo BMR : Demande de droit d'affichage, premier paragraphe à l'effet que la date de l'événement du 30 mai au 1^{er} juin soit supprimée de la résolution et que la résolution numéro 14-02-17348 Résolution numéro 13-11-17261, que le verbe clôturera soit modifié pour « a clôturé ».

Adoptée.

FINANCES

Présentation des états financiers 2013 par le vérificateur comptable

12-03-17353 Approbation des états financiers 2013

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport financier 2013 tel que présenté par monsieur Christian Gratton CPA - CMA, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc.

Adoptée.

14-03-17354 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2014

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le conseil autorise le renouvellement du mandat de vérification et de la préparation des états financiers 2014, de monsieur Christian Gratton de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., au montant de 9750\$ plus taxes.

Adoptée.

14-03-17355 Lecture et adoption des comptes du mois février 2014

Il est résolu à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de février 2014 au montant de 262 806.19\$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 17400 au no. 17414 et les prélèvements no 3521 à 3528 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 646,39\$ soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

<u>Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de février 2014</u>

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de février 2014 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 35 668,65\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de février 2014.

Claire Dinel, dg.

Claire Dinel, dir.-gén.

14-03-17356 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 28 février 2014

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2014 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée.

2

14-03-17357 Affectation du surplus libre de l'année 2013

Considérant que le surplus libre de l'exercice de l'année financière 2013 s'élève à 100 577\$ portant le surplus libre accumulé au 31 décembre 2013 à 138 695 ;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel affecte à même les surplus libres les sommes suivantes :

Ajout de 13 647\$ à notre surplus affecté - hygiène du milieu Ajout de 40 000\$ à notre surplus affecté - réfection des bâtiments Création d'un surplus affecté (garage) 25 000\$

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de février 2014 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 5 mars 2014»

Fabrique de Duhamel : Demande de cueillette des bacs à ordures et recyclages en même temps que les cueillettes commerciales. Lettre du député de Papineau, Alexandre Iracà : Confirme l'appui à une demande d'utilisation de gyrophare vert amovible transmise par les pompiers et pompiers volontaires de la région de l'Outaouais suite à une pétition qu'ils ont déposée à l'Assemblée nationale du 12 février 2014. Centre d'action culturelle de Papineau: Invitation à un vernissage de Femmexpo le samedi 8 mars de 15h à 17h au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau, Sûreté du Québec : Lettre de remerciement pour l'utilisation de la salle communautaire lors de la soirée de sensibilisation en matière de sécurité dans les sentiers de motoneiges et en matière d'alcool qui a eu lieu le 1er février 2014. Lettre nous informant qu'un changement de parrain a été effectué. Madame Marie-Pier Pilon sera notre nouveau parrain. Marquage et traçage du Québec : Offre de service. Servitech : Avis de correction d'office par la firme Servitech : Augmentation de l'évaluation du terrain de la SEPAQ, Institut de la statistique du Québec : Sollicitation pour une enquête au « Recensement annuel 2013 sur les activités minières » tant pour la production minérale que pour l'investissement. Les formulaires devront être remplis d'ici le 31 mars 2014.

14-03-17358 Absence au sens de la Loi sur les élections et référendums (Gaëtan Lalande)

ATTENDU QUE Gaëtan Lalande, conseiller a été absent des assemblées du Conseil plus de 90 jours ;

ATTENDU QUE monsieur Lalande sera de retour à compter du 2 avril prochain;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Conformément au paragraphe 3 de l'article 317 de la Loi sur les élections et référendums, le Conseil municipal décrète que l'absence prolongée de monsieur Gaëtan Lalande n'entraîne pas la fin de son mandat.

Adoptée.

14-03-17359 Adoption du règlement de tarification 2014-01-01 déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification ou de compensation pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification ou la compensation de biens, services et activités dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 7 février 2014;

Il est **résolu**

QUE le règlement suivant, portant le numéro «2014-01-01» et intitulé règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Duhamel soit adopté et abroge le règlement numéro « 2014-01 »

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – DÉFINITION

<u>Unité d'occupation</u>: Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par unité d'occupation : tout logement, site de camping saisonnier, chalet et/ou résidence, gîte touristique, bed & breakfast et résidence de tourisme;

<u>Commerce</u>: Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par commerce, restaurant, dépanneur, hôtel, motel, auberge, place d'affaires, garage etc...;

<u>Site de camping journalier</u>: Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par site de camping journalier, un terrain aménagé sur un camping autorisé mis en location à la journée et/ou à la semaine.

ARTICLE 3 - Tarification concernant la cueillette et le traitement des matières résiduelles

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a.. 77.75\$ par unité d'occupation pour ce qui est des matières non recyclables, de 19.00\$ pour ce qui est des matières recyclables et de 17.00\$ pour le service de l'écocentre.
- **b. 250.00**\$ par commerce, pour ce qui est des matières non recyclables, de **75.00**\$ pour ce qui est des matières recyclables et de 17.00\$ pour le service de l'écocentre.

c. 54.60\$ par site de camping journalier, pour ce qui est des matières non recyclables, de **13.50\$** pour ce qui est des matières recyclables et de **11.80\$** pour le service de l'écocentre.

ARTICLE 4 - Tarification concernant le déneigement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- **a. 230\$** par unité d'évaluation située sur un chemin déneigé par la municipalité.
- **b.** 115\$ par unité d'évaluation située sur un chemin non déneigé par la municipalité.

ARTICLE 5 - Tarification concernant l'abonnement d'eau

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a) 175.00\$ par unité de logement qui est situé sur le réseau aqueduc
- b) **350.00\$** par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles qui est situé sur le réseau aqueduc

ARTICLE 6 – Tarification concernant le développement touristique

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **12.00\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

ARTICLE 7 – Tarification concernant la protection de l'environnement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de 30.00\$ est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

ARTICLE 8 – Compensation pour le déneigement du chemin privé « chemin de l'Érable »

Afin de pourvoir au remboursement du contrat de déneigement, une compensation annuelle de **203.45\$** est imposée et prélevée par unité d'évaluation imposable riveraine, située sur le chemin de l'Érable.

ARTICLE 9 - Modalité de perception

Les tarifications et les compensations seront ajoutées au compte de taxe annuelle et seront assujetties à la possibilité du paiement en trois versements égaux, si et seulement si le total des taxes foncières et des taxes spéciales est égal ou supérieur à 300 \$.

ARTICLE 10 – ABROGATION

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition réglementaire ainsi que toute partie de règlement précédemment adoptée par la municipalité de Duhamel concernant la tarification de biens, services ou activités mentionnés au présent règlement et offerts par la municipalité de Duhamel.

ARTICLE 11 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée.

14-03-17360 Lot 48, rang A : Réponse au ministère des Ressources naturelles (MRN)

ATTENDU QU'UN sondage a été effectué à la fin du mois de janvier 2014 auprès des associations des lacs et propriétaires du chemin des Trembles;

Il est résolu à l'unanimité

Qu'une réponse soit acheminée au ministère des Ressources naturelles (MRN) les informant que l'échantillonnage visé par le sondage a répondu favorablement à l'interdiction des véhicules motorisés et VHR sur le lot 48 rang A et permettre l'accès piétonnier sur ledit terrain.

Adoptée.

14-03-17361 Quote-part 2014 de la MRC de Papineau

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le conseil autorise la dépense concernant la quote-part 2014 de la MRC de Papineau au montant de 113 718 \$.

Que,

Le Maire et la directrice-générale sont autorisés à en faire le paiement en trois versements en date du 15 avril, 4 juillet et du 1^{er} septembre 2014.

Adoptée.

<u>14-03-17362 Identification de sites pour l'installation de tours de télécommunication</u>

ATTENDU QU'Intelligence Papineau inc. est l'organisme à but non lucratif reconnu par la MRC Papineau et les partenaires publics pour le développement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'Intelligence Papineau inc. œuvre depuis 2007 au déploiement d'Internet haute vitesse dans les secteurs non couverts par les entreprises de télécommunications traditionnelles;

ATTENDU de l'exigence d'Industries Canada à détenir une autorisation écrite pour l'installation de chacune des tours appartenant à Intelligence Papineau;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal de Duhamel reconnaît Intelligence Papineau dans sa mission de développement du réseau Internet haute vitesse sur le territoire:

ET Que,

Le Conseil municipal de Duhamel autorise l'installation des tours suivantes :

 Une tour de 96 pieds sur une propriété située au Chemin du Lac Doré et dont les coordonnées GPS sont 46.0043.32° -75.0247.09°

- Une tour de 96 pieds sur une propriété située dans le périmètre urbain et dont les coordonnées GPS sont 46.0122.80° -75.0449.74°
- Une tour de 96 pieds sur une propriété située au Chemin de la Pointe et dont les coordonnées GPS sont 46.0534.38° -75.0705.40°
- Une tour de 96 pieds sur une propriété
- située Chemin de la Grande Baie et dont les coordonnées GPS sont 46.0800.18° -75.0434.50°.

Adoptée.

14-03-17363 Un budget pour terminer les travaux de réfection de la nouvelle salle de conférence

ATTENDU QUE le plancher du 2^e étage doit être refait à l'exception de la salle de gym et le local de l'Age d'Or ;

ATTENDU QUE des prises électriques doivent être ajoutées dans la nouvelle salle de conférence;

ATTENDU QUE l'aménagement de la salle de conférence doit être terminé avec l'achat d'un mobilier de rangement;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal approuvent au budget de 10 000\$ plus taxes pour le remplacement du revêtement de plancher, l'installation de prises électriques additionnelles ainsi que l'achat d'un mobilier de rangement.

Adoptée.

14-03-17364 Achat de deux écrans pour la promotion touristique de Duhamel

ATTENDU QUE la municipalité souhaite promouvoir ses activités culturelles et attraits touristiques dans les commerces touristiques locaux;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise l'achat de deux écrans numériques au montant de 1600\$ en prévision de faire la promotion de nos activités.

Adoptée.

14-03-17365 Ventes pour taxes

La directrice générale, soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 31 janvier 2013, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la directrice générale soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

14-03-17366 Pour autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que la municipalité de Duhamel peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente selon le rapport déposé dans la résolution précédente par la directrice générale;

ATTENDU que ce conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

Il est résolu à l'unanimité

Que

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 12 juin 2014, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Compte rendu des travaux publics

Monsieur Daniel Berthiaume donne le compte rendu des travaux publics.

14-03-17367 Achat et installation d'une génératrice au propane au nouveau garage municipal

ATTENDU la nécessité qu'un système de génératrice automatique soit installé au nouveau garage municipal pour bien protéger le système de chauffage du plancher;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent la dépense de 6 994, 57 \$ plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation d'une génératrice de 20 KW au propane tel que présenté sur la soumission 1511 de Duhamel Électrique inc. (excluant le raccordement au système de propane déjà en place)

Et que,

Monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire soit autorisé par la présente à signer tout document relatif à cet achat.

Adoptée.

14-03-17368 Paiement et retenue de Norexco

ATTENDU que les travaux au nouveau garage municipal sont complétés et que seuls restent quelques déficiences à régler : peinturer les portes de service, ajouter un interrupteur au système de ventilation, etc.;

ATTENDU que les employés des travaux publics occupent les locaux du nouveau garage;

ATTENDU que les quittances finales ont toutes été reçues selon notre ingénieur au dossier, Monsieur André Pilon jr.;

ATTENDU qu'en attente de l'acceptation finale, il est possible pour la Municipalité de verser une partie de la somme retenue à l'Entrepreneur général;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal autorise le versement de 50% de la retenue de 10% du montant total du contrat à Norexco, entrepreneur général pour le projet de construction du nouveau garage municipal de Duhamel.

Et que,

La balance du paiement soit versée une fois que toutes les déficiences observées soient corrigées.

Adoptée.

14-03-17369 Transport de bois

ATTENDU QUE les camions de transport sur le territoire de la municipalité de Duhamel semblent circuler à une vitesse excédent la vitesse permise;

ATTENDU QUE la surcharge des camions semble évidente sur les routes du territoire de la municipalité;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal de Duhamel achemine une demande à la SQ à l'effet qu'une surveillance accrue de la vitesse soit effectuée sur la route 321 au cours de l'année 2014.

Et qu'

Une demande au bureau du contrôle routier de l'Outaouais à l'effet de vérifier la charge des camions qui empruntent nos chemins municipaux.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Compte rendu du service de sécurité publique

Monsieur Michel Bédard donne le compte rendu des activités de la sécurité publique

14-03-17370 Formation pompier I : monsieur Jonathan Titley

Il est résolu à l'unanimité

Que,

ć

Le Conseil autorise, monsieur Jonathan Titley à suivre la formation nécessaire afin d'obtenir sa certification de pompier 1;

Que

La dépense affectera le poste budgétaire 02-22000-454;

Et que

Les frais inhérents aux déplacements occasionnés par la formation, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de service d'urbanisme et d'environnement

Monsieur Michel Longtin donne un compte rendu du service d'urbanisme et d'environnement.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Compte rendu des loisirs, culture et tourisme

Monsieur Michel Longtin donne le compte rendu des activités de loisirs, culture et tourisme.

14-03-17371 Achat de publicité dans les guides touristiques et autres: CLD Papineau et revue Marche et randonnée

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal autorise l'achat de publicité dans le guide touristique et autres publicités du CLD Papineau au montant de 400\$ approximativement pour le guide touristique ainsi que 600\$ pour l'achat de napperons publicitaires et 150\$ pour la carte culturelle et 530\$ + taxes pour la revue de marche et randonnée.

Adoptée.

14-03-17372 Autorisation de signature d'ententes pour la mise en œuvre de la prestation de deux concerts au mois de septembre 2014

ATTENDU QU'une prestation de deux concerts seront présentées par monsieur Alexandre Dacosta, les 13 et 14 septembre 2014;

ATTENDU QUE cette prestation implique plusieurs intervenants nécessitant la signature d'ententes entre les parties soit madame Nicole Tousignant, la personne déléguée à la mise en œuvre des concerts, monsieur Paul Charron, le locateur et accordeur de piano et La Fabrique pour la location de l'église;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les trois ententes entre les parties impliquées dans la mise en œuvre des concerts soit madame Nicole Tousignant, la personne déléguée à la mise en œuvre des concerts, monsieur Paul

Charron, le locateur et accordeur de piano et La Fabrique pour la location de l'église.

Adoptée.

14-03-17373 Mise en commun des loisirs

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités sont organisées par les trois (3) municipalités de Chénéville, Duhamel et Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la population visée est sensiblement la même;

CONSIDÉRANT QUE ces activités demandent une implication en ressources humaines et financières importantes;

CONSIDÉRANT QUE la réussite des activités passe inévitablement par la participation des citoyens de notre milieu;

CONSIDÉRANT QU'il y va de l'intérêt de nos communautés de s'associer pour ces évènements afin de maximiser l'utilisation des ressources de nos municipalités;

Pour ces motifs:

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Le conseil de la municipalité de Duhamel accepte de se joindre aux municipalités de Chénéville et Lac-Simon pour l'organisation et la promotion de différentes activités de loisirs, culture et tourisme;

ET QUE,

Ce conseil mandate les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des trois (3) municipalités afin d'organiser une rencontre avec les Élus afin de planifier la mise en commun desdites activités de loisirs.

Adoptée.

14-03-17374 Demande d'aide financière pour la Fête de la St-Jean-Baptiste

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal autorise madame Claire Dinel, directrice générale à demander une aide financière pour la Fête de la St-Jean-Baptiste dans le cadre du programme d'assistance financière de la Fête Nationale.

Adoptée.

14-03-17375 Gala sportif de la Petite-Nation

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité accepte de participer au Gala Papineau-Desjardins de la Corporation des loisirs de la Petite-Nation qui se tiendra à Ripon le 26 avril;

ET que,

Le Conseil autorise le paiement des frais de participation pour les nominés.

Adoptée.

VARIA

14-03-17376 Poker run 2014 : Demande d'appui

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Simon désire tenir un Poker Run sur le lac Simon le 19 juillet 2014;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Simon doit au préalable obtenir l'appui de la municipalité de Duhamel;

ATTENDU QUE la présence de la Sûreté du Québec (SQ) est requise pour le contrôle des bateaux;

Il est proposé

Que,

La municipalité de Duhamel appuie la demande de la municipalité de Lac-Simon pour la tenue de l'activité de Poker-Run prévue le 19 juillet 2014 sur le lac Simon dans son ensemble.

Un vote est demandé pour la tenue de cette activité, deux membres ont voté en faveur de cette résolution et deux membres en défaveur.

Les deux dissidences sont enregistrées aux noms madame Doris Larose qui en désaccord pour la tenue de l'activité sur le territoire de la municipalité de Duhamel pour des raisons de nuisances et monsieur Michel Bédard pour des raisons de sécurité.

14-03-17377 Demande de soutien pour le projet marathon de l'école St-Pie X

ATTENDU QU'un marathon organisé par l'école St-Pie X de Papineauville se tiendra le 23 mai prochain où près de 900 participants de 14 municipalités seront attendus;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal approuve une aide financière de 150\$ pour le marathon de l'école St-Pie X de Papineauville qui se tiendra le 23 mai 2014.

Adoptée.

14-03-17378 Demande d'appui par le Club Quad Petite-Nation – circulation des Quad sur la Route 321 pour permettre l'accès au restaurant Bistro Chez Pépère

ATTENDU QUE le Bistro Chez Pépère situé sur la route 321 à Duhamel a soumis une demande auprès du Club Quad Petite-Nation à l'effet d'élargir le sentier quad permettant l'accès aux véhicules hors route jusqu'au Bistro Chez Pépère;

ATTENDU QUE le Club Quad de la Petite-Nation désire présenter une demande d'autorisation pour circuler sur la route 321 à partir du village de Duhamel jusqu'au restaurant Bistro Chez Pépère et pour se faire demande l'appui de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de faire la demande auprès du Club de motoneige Les Maraudeurs à l'effet que les véhicules hors route

puissent partager le sentier motoneige existant au lieu de permettre une circulation des Quad sur la route 321 ;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal informe le Club Quad Petite-Nation de leur intention de ne pas les appuyer dans leur demande auprès du Ministère des Transport mais est disposé à les appuyer pour la demande auprès du Club de motoneige Les Maraudeurs à l'effet que le sentier motoneige soit partagé avec véhicules hors route du village jusqu'au Bistro Chez Pépère.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-03-17379 Fermeture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Maire

L'assemblée se termine à 20h55.

Adoptée.

David Pharand

Claire Dinel, gma

Directrice générale